Arrondissement de Péronne

Mairie de LE RONSSOY \$\mathbb{8}\$

Canton de Péronne

Téléphone et Télécopie 03.22.86.63.09

COMMUNE DE LE RONSSOY

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 12.11.2021

ARRÊTÉ DE STATIONNEMENTCONCERNANT LES RUES MARIE-LOUISE FRISON ET LOUIS LOBRY

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LE RONSSOY

- Vu le Code de la Route;
- * Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2;
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- Considérant qu'il y a lieu de règlementer le stationnement en conséquence ;

Arrête

ARTICLE 1^{er}: À compter du 12 Novembre 2021, le stationnement sera interdit sur les trottoirs Rues Marie-Louise Frison et Louis Lobry.

ARTICLE 2 : Le présent Arrêté sera porté à l'affichage au droit des sites concernés.

ARTICLE 3: les infractions du présent Arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux Lois en vigueur.

ARTICLE 4: La responsabilité de la Commune ne pourra être mise en cause en cas d'accident qui pourrait survenir sur lesdits lieux.

ARTICLE 5: Le Directeur Départementale de l'Équipement de la Somme, le Maire de Le Ronssoy, le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Somme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Le Ronssoy, le 12 Novembre 2021

Le Maire,

Michel BRAY